

laquelle, François - Jean - Jacques Grimod Bénéon fit rendre en 1765, un règlement de police, en 29 articles, critiqués avec trop peu d'impartialité par M. Latour-Varan (1), elle fut vendue seulement en 1788, à M. Clément Palle du Chambon, industriel qui avait acquis une fortune honorable dans la fonderie de la Bargette (2).

Quelques années auparavant, le 21 août 1780, était né à Riverie Jean-Marie Achard-James, mort président de chambre à la Cour d'appel de Lyon, le 11 décembre 1848. Il était le troisième fils de Jean-François Achard, notaire royal à Riverie, puis receveur des consignations au pays de Forez, à Montbrison. Après avoir fait avec succès ses études à l'école centrale du département du Rhône, Jean-Marie Achard-James fut reçu avocat, puis nommé conseiller-auditeur à la Cour d'appel de Lyon, le 2 avril 1811. La même année, il fut chargé de l'organisation judiciaire dans le département du Simplon. Nommé conseiller à la Cour d'appel en 1815, il devint l'un de ses présidents de chambre en 1831. Les devoirs du magistrat ne détournèrent point Achard-James des œuvres de bienfaisance ni des travaux littéraires, auxquels il consacra les loisirs de sa vie entière. Il était à la fois administrateur de l'Antiquaille et du Mont-de-Piété et membre de l'Académie de Lyon et de la Société littéraire, dont il fut l'un des fondateurs. Outre un grand nombre d'ouvrages manuscrits, parmi lesquels nous remarquons un *Voyage dans le Valais et les pays environnants*, on a de lui ; 1° *Instruction aux maires du département du Simplon pour la tenue des actes de l'état civil* ; 2° *Histoire de l'Antiquaille* ; 3° *Laurant ou les prisonniers*, ouvrage qui obtint la mention

(1) *Chroniques des châteaux*, I, p. 189 et s.

(2) *La Tour-Varan. Chroniques des châteaux*, I, p. 196.